

**COMPTE-RENDU N° 5/18**  
**DU CONSEIL MUNICIPAL DE BREVANS**  
**SEANCE DU LUNDI 4 JUIN 2018 à 20H30**

*Présents : FUMEY, BUSSIERE, VACELET, FRATER, GINDRE, MIGER, RICHARD, SEIGNEZ, VALCHER, GIET, LANOY, PAILLARD, PINGON*

*Excusés : CHEVALIER, DRUET*

*Secrétaire séance : RICHARD Marie-Christine*

*Prochain conseil municipal : Lundi 9 juillet 2018*

*Le compte-rendu du conseil municipal du 23 avril 2018 est adopté à l'unanimité.*

*Le Maire rappelle que lorsqu'une délibération est prise en séance du conseil, nous ne pouvons pas revenir sur le vote.*

**ORDRE DU JOUR**

**I COMPTES RENDUS DELEGATIONS**

- **Inondation du 9 au 10 mai 2018 dans le bâtiment mairie** : l'expert mandaté par notre assurance est venu en mairie constater les dégâts suite à l'infiltration de l'eau par la cave. La moquette de la grande salle est tâchée. Une franchise d'un montant de 1300 € est appliquée. Le Maire propose que les employés communaux nettoient cette moquette pendant l'été.
- **Réunion publique** : Le Maire est satisfait de cette réunion tant sur le nombre de personnes présentes que sur les échanges qui ont eu lieu avec les administrés. Il fait un bref compte rendu des questions soulevées lors de cette réunion.
- **Aménagement de la place de la Mare** : Le Maire a rencontré Messieurs PINGON pour savoir s'ils pensaient clôturer autour du hangar vers la place de la mare. Aucune clôture ne sera installée par contre ils pensent fermer ce bâtiment partiellement.

**II] REVISION DES LOYERS COMMUNAUX AU 1<sup>ER</sup> JUILLET 2018 :**

Depuis 2008, le conseil municipal a décidé de ne pas augmenter les loyers communaux. Après en avoir débattu, le conseil municipal décide d'appliquer l'augmentation en fonction de l'indice de référence des loyers soit une évolution de + 1.05 % par rapport à 2017. Les logements de la mairie passeront à 495.62 € sans les charges, les logements au-dessus de l'école passeront à 472.91 € et 438.55 € sans les charges. Délibération votée à l'unanimité des membres présents.

**III] MISE EN PLACE DE L'ENTRETIEN PROFESSIONNEL ANNUEL :**

Les collectivités ont l'obligation de mettre en place l'évaluation des agents par l'entretien professionnel en déterminant certains critères qui portent notamment sur les résultats professionnels obtenus par l'agent et la réalisation des objectifs, les compétences, les qualités relationnelles. Avant, cet entretien s'effectuait par notation. Le Conseil municipal décide de mettre en place l'entretien professionnel annuel et de fixer les critères d'appréciation de la valeur professionnelle. Délibération votée à l'unanimité des membres présents.

**IV] RENOUVELLEMENT ADHESION AU SERVICE E-LUM :**

La commune est adhérente à ce service depuis 2012. La convention arrive à échéance en juillet 2018. Ce service permet d'améliorer les installations d'éclairage public, le remplacement des appareils défaillants, le nettoyage des lanternes, .... Cette convention est à renouveler pour six ans. Après en avoir débattu, le conseil municipal approuve l'adhésion de la collectivité à la charte « Eclairons juste le Jura », au service E-lum, les conditions financières de la contribution annuelle et autorise le Maire à signer la convention correspondante. Délibération votée à l'unanimité des membres présents.

**V] EVENEMENT CLIMATIQUE : Demande de reconnaissance à l'état de catastrophe naturelle :**

Le Maire rappelle les faits. Dans la nuit du 9 au 10 mai 2018, un orage violent s'est abattu sur Dole et les environs. Les pompiers sont intervenus dans plusieurs habitations notamment au lotissement et l'Avenue Eisenhower. La maison sise 190 Avenue Eisenhower a été la plus touchée par les inondations puisque le niveau d'eau est monté entre 1.20 m et 1.40 m. L'eau est arrivée par plusieurs endroits : de la route départementale, des champs environnants, de Dole par les fossés, cette habitation étant située au point le plus bas. A la demande des propriétaires de cette maison, une réunion est organisée ce mardi 5 juin à 18h en mairie de Brevans où le conseil départemental, la ville de Dole, les riverains les plus proches, et les exploitants des terrains ont été conviés pour trouver ensemble une solution afin que cette situation ne se reproduise plus. Un dossier de reconnaissance à l'état de catastrophe naturelle sera soumis à M. le Préfet du Jura. Délibération votée à l'unanimité des membres présents.

**VI] DOSSIER AMENAGEMENT AVENUE EISENHOWER : Informations :**

Suite à ces inondations, le projet va certainement être de nouveau modifié pour prendre en compte les travaux qui pourraient être réalisés afin d'essayer d'éviter de tels dégâts. Un curage est prévu ce mardi 5 juin 2018. A ce jour, suite au lancement d'un appel d'offres pour désigner un hydrogéologue, aucun pli n'a été reçu. Le dossier est en suspend pour l'instant.

**VII] TAXE ASSAINISSEMENT : Modification :**

Concernant le budget assainissement, le Maire propose de prendre en compte dans ce budget, 50% du temps de travail d'un des employés communaux, initialement embauché pour s'occuper de l'assainissement puisque nous sommes gestionnaires de notre réseau. Le Maire rappelle que cette compétence sera transférée certainement à la Communauté d'agglomération du Grand Dole mais ne peut déterminer la date exacte. A plus ou moins long terme, Dolea devrait être notre gestionnaire d'assainissement. Au vu de ces évolutions, le Maire propose aux élus d'augmenter progressivement la part fixe et le prix au m3 de la taxe assainissement afin que les ménages n'aient pas de surprise lors du transfert de cette compétence. Il propose de passer la prime fixe de 50 à 60 €, et le m3 de 1.35 à 1.55 €. Le conseil municipal accepte cette proposition et décide d'appliquer cette augmentation au 1<sup>er</sup> novembre 2018. Délibération votée à l'unanimité des membres présents.

**QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES**

- **Comité des fêtes** : celui-ci a repris ses activités avec de nouveaux membres. Il construit actuellement un terrain de pétanque place de la mare afin qu'il soit opérationnel pour la fête de Brevans prévue le 1<sup>er</sup> juillet 2018. Il a sollicité la commune pour participer à ces travaux. Le Maire propose de voter une subvention à hauteur de 1000 € maximum sur présentation des factures. Le conseil municipal est d'accord. Délibération votée à l'unanimité des membres présents.
- **Terrain chemin des Topes** : Le propriétaire qui jouxte le terrain cadastré AI 6 appartenant à la commune souhaite que la commune lui rétrocède une toute petite partie de la parcelle. Le Maire propose en même temps de rétrocéder la partie cadastrée AI 259, initialement prévue pour un chemin piéton. Le Maire, après en avoir discuté avec le propriétaire, confirme que les frais de notaire et géomètre seront à la charge de l'acheteur. Ces deux petites parcelles seront vendues pour la somme de 500 €. Le Conseil municipal autorise le Maire à engager les démarches et à signer tout document afférent à cette affaire. Délibération votée à l'unanimité des membres présents.

- Plan climat Air Energie Territorial :le maire informe que des ateliers participatifs seront organisés les 18 et 19 juin prochains à Dole par l'agglomération. Des précisions seront données prochainement sur le contenu et le déroulé de ces journées. Le maire présente la synthèse des travaux diagnostics ainsi que les premières pistes d'actions.
- Dossier bowling : Avant d'aborder ce sujet, Le Maire a quitté la salle, étant actionnaire à la SCI propriétaire du bâtiment. M. GINDRE rappelle que suite au courrier adressé à M. le Sous-Préfet pour lui soumettre notre inquiétude vis-à-vis de la situation du bowling, ce dernier a répondu en précisant bien que le gérant et ses associés demeurent responsables des événements pouvant se dérouler dans leur établissement qu'ils continuent d'exploiter malgré sa fermeture administrative. M. GINDRE informe que M. ROBERT régularise la situation progressivement en envoyant les documents demandés par la Commission de sécurité de l'Arrondissement de Dole pour prétendre obtenir une réouverture de cet établissement.
- DETR (Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux) : le maire informe que la demande de DETR pour l'acquisition d'un élévateur pour personnes à mobilité réduite à installer pour accéder à la salle de classe au-dessus du centre de loisirs, a reçu un avis favorable. Le maire propose de mandater le SIDEDEC pour monter le dossier d'autorisation de travaux. Le conseil municipal autorise le Maire à prendre contact avec le SIDEDEC et à signer tout document relatif à cette affaire. Délibération votée à l'unanimité des membres présents.
- Réponse à la question de M. VALCHER lors du dernier conseil : M. VALCHER nous avait fait part d'une intervention de la gendarmerie le vendredi 20 avril dernier en prairie d'assaut entre 22h et 00h. Après avoir pris contact avec le lieutenant de gendarmerie, celui-ci a confirmé qu'il n'y avait pas eu d'intervention ni de contrôle mais qu'une équipe est juste passée sur la commune. M. VALCHER nous avait demandé également les horaires de tonte et de la taille des haies pour des professionnels. Le maire fait lecture de l'arrêté préfectoral qui notifie que les travaux bruyants des chantiers de travaux publics, privés ou agricoles réalisés sur les domaines publics ou privés sont interdits tous les jours de la semaine du lundi au samedi de 20h à 7h et de 12h30 à 13h30 ainsi que les dimanches et jours fériés. Cette réglementation sera insérée dans un prochain brevaire.
- Réunion gendarmerie : la population est invitée à une réunion d'information en présence de la gendarmerie sur la prévention des cambriolages à Rochefort Sur Nenon le mardi 19 juin 2018 à 18h30. La gendarmerie nous a informé qu'un projet de vidéo-protection commun regroupant les communes du grand dole est à l'étude. Le maire est surpris de ne pas avoir été informé de ce projet par le Grand Dole.
- Survie des arrêts TGV à Mouchard : le Maire informe que sous prétexte de travaux, Lyria-SNCF supprime l'arrêt du soir du seul TGV quotidien à Mouchard. Madame VERMEILLET, sénatrice du Jura, invite les élus à manifester le lundi 11 juin prochain à 19h45 sur le parvis de la gare de Mouchard.

Questions posées par les conseillers municipaux

- M. SEIGNEZ informe qu'il a un nid de guêpe dans son chêneau et demande qui pourrait lui neutraliser. Le maire l'informe que les pompiers n'effectuent plus ce genre d'intervention. Il lui conseille de le neutraliser avec de la bombe ou faire intervenir une entreprise spécialisée.
- M. SEIGNEZ informe qu'il a discuté avec un gendarme concernant les problèmes récurrents de stationnement de véhicules non roulants dans le lotissement et que celui-ci conseille à la commune de prendre un arrêté municipal. Le Maire rappelle qu'après avoir pris contact avec les services de gendarmerie, ceux-ci ont bien expliqué qu'ils peuvent intervenir pour voir si ces véhicules sont bien assurés mais qu'ils ne peuvent rien faire de plus.
- Mme BUSSIÈRE informe qu'il n'y a plus de lumière du carrefour du bowling jusque vers le garage FIAT. Le Maire précise que cette situation est due aux premiers orages de début mai et que la ville de Dole en a été informée à deux reprises.
- M. LANOY remercie la commune et les personnes qui ont été sensibles au décès de son frère.

Séance levée vers 22h10

Le Maire, G. FUMEY